

ZONE DE RENCONTRE

La place de la Gare-Sud se partage !


20
km/h

- Vitesse limitée à 20 km/h
- Accès sans restriction aux véhicules
- Parcage réglementé
- La priorité de droite s'applique
- Le piéton est prioritaire mais il ne doit pas gêner inutilement les véhicules



Inauguration

de la zone de rencontre

Place au nouveau régime de circulation sur la Place de la Gare ! Courtoisie, bon sens et respect mutuel sont les comportements à adopter pour partager la rue entre les divers usagers.

La zone de rencontre instaurée à l'essai en 2017, dans le cadre d'un cours pratique de l'EPFL, a fait ses preuves. Elle a cédé la place à un régime définitif suite à l'enquête en vue de sa pérennisation en début d'année. Celle-ci n'a soulevé aucune opposition.

Des totems d'entrée et sortie délimitent la zone de rencontre. A l'intérieur de celle-ci, les marquages provisoires et les passages piétons ont été effacés, conformément à la législation. Le piéton est ainsi invité à traverser la chaussée où cela lui est le plus favorable. La courtoisie entre usagers est importante pour que cela fonctionne.

Le marquage sur la chaussée, en forme de feuille, est définitif et préfigure la future place de la Gare.

Mobilier urbain, marquages et plantations seront réalisés à la fin des travaux en 2021.

Place de la Gare-Sud à Renens
Vendredi 6 juillet 2018 à 11 heures

Soyez tous les bienvenus à l'inauguration

